**PPSPS**

**(PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE)**

**Entreprise Bries et Fils :**

Adresse : 1009 chemin de la Sorguette, BP7, 84170 Monteux

Téléphone : 04 90 66 21 67

Télécopie : 04 90 66 70 45

Personne chargée de diriger les travaux : M. BRIES

Qualité : Responsable technique

**Désignation du chantier :**

Nom de l’opération :

Lieu :

Maître d’ouvrage :

Maître d’œuvre :

Coordonnateur de sécurité :

Renseignement généraux

Description de l’opération :

* + Nature des travaux de l’entreprise : réalisation des forages, rebouchage, pompage, réhabilitation, géothermie
  + Délais de réalisation :

- date d’ouverture de chantier : Février 2020

- durée du chantier : 2 semaines

* + Effectifs prévisibles du personnel de l’entreprise sur le chantier :

- en moyenne : 3

- au maximum : 4

* + Organismes de prévention dont dépend l’entreprise :

- Inspection de travail : MSA

- Service de médecine du travail : Vaucluse

* + Noms et adresses des sous-traitants éventuels :

Dispositions en matière de secours et d’évacuations

( pour les mesures générales se reporter au PGC)

* + Présence de travailleurs secouristes de l’entreprise sur le chantier :

- Nom(s) : Fajon Vincent

- Identification : Foreur chef de chantier

* + Matériel médical de l’entreprise sur le chantier : trousse de premier secours
  + Numéros d’urgences :

**- Numéro d’urgence européen : 112**

- Urgence médicale (SAMU) : 15

- Pompiers (cas d’incendies, dégagements toxiques, noyade…) : 18

- Police (cas de troubles de l’ordre public): 17

- Centre de soins le plus proche : 179 Boulevard Maréchal Juin, 26000 Valence

* + Accès et voie de chantier :

-Une seule voie accès

- Panneau de signalisation du chantier

* + Consignes de premiers secours : Rester calme, protéger, prévenir.

\* Ne pas bouger la victime

\* Protégez la zone

\* Couvrez la victime d’une couverture et ne lui donnez pas à boire

\* Eloignez les curieux

\* Alertez les secours (112, 15, 18, 17)

\* Localisez le chantier

\* Précisez la nature de l’accident

\* Signalez le nombre de blessés et leurs états

\* Fixez un point de rendez-vous

\* Faites répéter le message et ne jamais raccrocher le premier

Mesures d'hygiènes

* + Installations mises à la disposition du personnel :

- par l’entreprise : Bungalow

- par d’autres intervenants : Néant

* + Emplacement des installations sur le chantier : Accès réglementé, accès interdit au public précisé sur panneaux de signalisation, et matérialisés par des barrières de types Héras de 2m.

Analyse des risques-préventions

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Analyses de tâches** | **Analyses des risques** | **Mesures de protections collectives** | **Mesures de protections individuelles** |
| **Opérations courantes** | | | |
| Mise en station de l’atelier | * Electrisation | * Reconnaissances préliminaires de lignes aériennes | * Information des distances de sécurité, procédures déterminées |
| * Collision | * Guidage manuel * Définition de la zone d’évolution | * Zone réservée * Panneau de signalisation de travaux |
| Positionnement des bennes et machines sur berces amovibles | * Basculement, écrasement | * Vérification de l’horizontalité et de la stabilité du sol et des appuis | * Pas de présence dans le périmètre immédiat |
| Foration | * Ecrasement | * Périmètre interdit | * Pas d’interventions manuelles en cours de havage, le personnel au sol doit rester visible par le conducteur |
| * Parties tournantes | * Sans objet | * Pas d’interventions manuelles en cours de rotations, port du casque et lunettes |
| * Projections poussières, boues, gravas | * Périmètre interdit | * Port du masque anti-poussières, lunettes, casque |
| * Nuisances sonores | * Périmètre interdit, éloignement des compresseurs | * Positionnement ordonné des accessoires * Port du casque anti-bruit |
| Cimentation, soudures, et tronçonnage | * Projections * Rayonnement Brûlures | * Procédure préalable * Eloignement du personnel inutile | * Port des lunettes, gants, tablier * Extincteur à proximité |
| Pompages | * Electrisation | * Périmètre interdit | * Vérification des sécurités et mise à la terre * Disjoncteur 30mA * Contrôle de l’isolement |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Analyses des tâches** | | **Analyses des risques** | **Mesures de protections collectives** | **Mesures de protections individuelles** |
| **Opérations courantes** | | | |
| Nettoyage et prise d’échantillons | | * Electrisation | * Périmètre interdit | * Port du casque et lunette |
| Déplacement, circulations, accès, mise en place des véhicules et personnels | | * Enlisement * Percussion * Mauvaise visibilité | * Reconnaissance préalable du site * Utilisation de véhicule adapté au terrain | * Respect du code de la route * Guidage par une seconde personne |
| Branchement sur installations électriques | | * Electrocution * Electrisation * Brûlure | * Installation de disjoncteurs et différentiels * Présence d’ampèremètre - voltmètre * Mesure du courant avant branchement | * Intervention d’une personne qualifiée uniquement à l’intérieur des armoires et coffret * Localisation du point de branchement et du fonctionnement de l’installation |
| Fonctionnement du groupe électrogène | | * Incendie * Bruit | * Présence d’extincteur * Installation des groupes à distance des dépôts de carburant, point chauds, et du poste de travail | * Port du casque antibruit |
| Utilisation des compresseurs | | * Défaillance de raccord lek et pompier      * Satellisation des raccords et des flexibles | * Vérification de l’état des tuyaux et des raccords * Installations de filets aciers sur les flexibles s’accrochant sur le compresseur ou un autre flexible | * S’assurer du fort serrage ou vissage des raccords |
| Manutentions | | * Ecrasement * Mal de dos | * Eloignement du personnel inutile * Stationnement interdit dans la zone de manutention | * Port du casque et chaussures de sécurité * Soulèvement de charge lourde à deux personnes |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Analyses des tâches** | **Analyses des risques** | **Mesures de protections collectives** | **Mesures de protections individuelles** |
| **Opérations spéciales** | | | |
| Manutention sur mât (en hauteur) | * Chute (de matériel et personnel) | * Eloignement du personnel inutile * Vérifier l’amarrage des charges | * Port du casque * Port d’un harnais de sécurité |
| Travaux nocturnes | * Chute * Heurts | * Eclairage et signalisation * Informations des riverains | * Eclairage individuel * Moyens de communications |
| Havage | * Engin à fort rayon | * Périmètre interdit | * Port du casque |
| Intervention sous conditions climatiques particulières (pluie, neige, orage) | * Risques généraux plus important * Maladie * Foudroiement | * Consultation de la météo * Arrêt des travaux quand les conditions météo l’imposent | * Port de bottes, vêtements de pluies, combinaison, vêtements lourds * S’abriter dans un véhicule |
| Eclairage | * Fatigue due à la sur ou sous intensité lumineuse | * Prévoir un éclairage suffisant |  |
| Stockage et utilisation de produits polluants dangereux et inflammables | * Incendie * Pollution | * Eloignement de toute source de chaleur * Présence d’extincteur * Stockage loin des puits et forages * Mise en place de bac de rétention | * Interdiction de fumer pendant leur manipulation |
| Intervention sur forage artésien | * Eau à T° élevé, présence de gaz | * Connaître les analyses physico-chimiques avant intervention * Présence de détecteur de gaz | * Combinaisons et gants spécifiques |
| Transport de carburant | * Risques d’incendie * Agression oculaire, intoxication par vapeur | * Présence d’extincteur dans les véhicules de transport * Transport du carburant dans container acier fermé et étanche | * Vérification de l’état des containers avant transport |

PLAN D’URGENCE ENVIRONNEMENTAL

**Adapté aux travaux de forage en milieu sensible**

Ce plan d’urgence répond aux situations de déversement accidentel de produits et de contamination dans le milieu naturel au cours de la réalisation de travaux de forage.

**Nomenclature des produits polluants les plus utilisés pour la réalisation des forages**

Hydrocarbures comprenant les huiles, carburants et graisses

Bentonite : argile sodique naturelle

CMC additifs des bentonites dérivés de la cellulose (polymère)

Acide chlorhydrique, sulfamique, citrique

Peroxyde d’hydrogène (eau oxygénée)

Soude caustique

Chlore

**Types d’accidents concernés**

Parmi les cas de pollution observés sur les chantiers on peut distinguer essentiellement

* les fuites dues à une exaction comme le vol de carburant par sectionnement d’une tuyauterie, cela concerne les carburants
* Les déversements accidentels au cour d’un remplissage ou d’une manipulation, carburants et produits divers
* Les ruptures de canalisation de fluides hydrauliques ou carburants
* Les fuites lentes sur les moteurs, joints, raccords, etc.
* La contamination par la boue pouvant affecter la faune aquatique

**Mesures générales préventives**

* Présence de la trousse d’intervention d’urgence environnementale, de bâches prêtes à dérouler sous un point d’écoulement, de pelles à main et de contenants de petits et grands volumes, le tout immédiatement disponible.
* Surveillance lors du remplissage des réservoirs, présence permanente.
* Eviter et prévoir les risques de vol de carburant en éloignant ou en mettant en sécurité les réserves.
* Effectuer les pleins de carburant plutôt en début de semaine.
* Mise à disposition immédiate des extincteurs.

**Procédures d’intervention**

Dans tous les cas : 1- alerter le responsable du chantier

2 - se mettre en sécurité

3 - évaluer et intervenir

**Cas de déversement de produit dangereusement toxiques ou agressifs**

-acides, soude, eau oxygénée, chlore :

* ne pas entreprendre d’actions irréfléchies et estimer l’importance du sinistre
* localiser rapidement les moyens disponibles en cas de contamination sur le personnel (eau claire, trousse de premier secours, produits réactifs (chaux))
* localiser et maîtriser l’écoulement dans les limites de la sécurité des personnes (fermeture de vanne, redresser le contenant pour mettre l’ouverture vers le haut, faire ou bouchon de fortune avec un chiffon)

- récupérer les liquides déversés en utilisant les contenants et la trousse d’intervention.

- diluer le reliquat avec de l’eau claire.

**Cas de déversement de produit polluant (hydrocarbures)**

- rupture d’une tuyauterie (fluide hydrodynamique)

- faire une évaluation rapide de la gravité et estimer si elle implique l’arrêt de la foration et compromet la sécurité du trou et de la garniture

- stopper aussi vite que possible le moteur concerné

- dérouler les bâches disponibles sous l’écoulement ou disposer les contenants

- creuser un trou et y diriger les fluides, les récupérer avec un seau

- utiliser les produits absorbants si les fluides sont de faible épaisseur

- dans tous les cas éviter leur écoulement vers les réseaux d’égout ou pluviaux ou les ruisseaux

-déversement n’exigeant pas l’arrêt immédiat de l’atelier (carburant)

- maîtriser la source (écrasement du tuyau concerné, bouchon de fortune pour un réservoir crevé) ou placer sous l’écoulement une bâche en lui relevant les bords ou un contenant adéquat

- utiliser aussi vite que possible les matériaux absorbants

- diriger les fluides vers un trou et les récupérer au seau ou avec une boite, transvaser le contenu du réservoir fuyant

- dans tous les cas éviter leur écoulement vers les réseaux d’égout ou pluviaux ou les ruisseaux

**Cas de déversement de boues dans un cours d’eau ou un réseau pluvial**

Lorsque ces effluents atteignent les cours d’eau naturels, leur charge en argile et/ou polymères fait courir un risque d’asphyxie à la faune aquatique.

* Fermer la source et établir des barrières hydrauliques
* Si présence de polymères, traiter l’écoulement par le chlore
* Diluer au maximum les effluents

**Dans tous les cas prévenir le MO, faire un rapport d’incident environnemental si nécessaire, évaluer les quantités manquantes, envisager la dépollution et prendre les premières mesures**